



PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER : (418) 644-8222

Québec, le 17 avril 2002

Monsieur Jacques Alain  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère de l'Environnement  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de construction de l'autoroute 30 de Sainte-Catherine  
à l'autoroute 15

---

Monsieur,

À la suite de plusieurs questions posées lors de l'audience publique concernant le risque possible de contamination provenant d'un terrain appartenant à la compagnie Domtar et qui est présentement occupé par l'entreprise Stella Jones, la commission aimerait obtenir, de la part du ministère de l'Environnement, des éléments d'information démontrant qu'il n'y a pas de migration de contaminants à l'extérieur de ce site. Pouvez-vous nous confirmer qu'une telle éventualité n'a aucune chance de se produire ? (Référence : Document déposé DT12, p. 87-88, transcription de la séance du 27 mars 2002, en soirée)

Vous remerciant de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ginette Giasson  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission